

**PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 02 octobre à 19h00, le Conseil municipal de la commune de Draveil, légalement convoqué le 26 septembre, s'est assemblé dans la salle du théâtre Donald Cardwell de Draveil, sous la présidence de Monsieur Richard PRIVAT, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : M. PRIVAT, M. ROUSSET, Mme JOURDANNEAU-FORT, M. BATTESTI, Mme DONCARLI, M. PHILIPPE, Mme BOUBY, M. GUIN, M. BARRANCO, Mme ARNAUD, M. DAFI, Mme ZOURHDI, Mme HIDRI, Mme TZAREWSKY, M. MABROUK, M. RAGUENES, M. GIOVANNACCI, Mme PAYEUR, Mme BREDIN, Mme BAUCE, M. PAQUET, Mme ALBORGHETTI, Mme CHANARD, M. CHARDEY, Mme LANDRAU, Mme BELLAY, M. GUIGNARD, M. DAMERVAL, M. CHARDONNET

Absents, Excusés, Représentés : M. LEMAITRE, Mme BOERI-CHARLES représentée par M. GUIGNARD, M. BOUILLET représenté par M. CHARDONNET, Mme CHEVEREAU représentée par Mme JOURDANNEAU-FORT, Mme MATSA représentée par M. DAFI, M. SAINT-JULIEN représenté par M. PAQUET

La séance a été ouverte à 19h sous la présidence de M. PRIVAT, Maire, qui a fait l'appel.

Mme TZAREWSKY a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil municipal.

Les décisions ont été portées à la connaissance des conseillers municipaux présents : les groupes d'opposition sont intervenus à propos des décisions 23 06 129 – 23 07 133 – 23 07 134 et les décisions 23 07 131 et 23 09 164 on fait l'objet de demandes de précisions.

M. le Maire soumet ensuite le procès-verbal du 27 juin à l'approbation des membres du Conseil :
Abstention : 4 M. GUIGNARD (*pouvoir de Mme BOERI-CHARLES*), Mme BELLAY, M. DAMERVAL.

Puis, M. le Maire propose d'inscrire à l'ordre du jour :

- un dossier supplémentaire posé sur table : « Subvention exceptionnelle 2023 pour l'association GYM TENDANCE GYM VOLONTAIRE »
- et 8 questions :
 - Groupe : « Transition Démocratique, Ecologique et Sociale »
 - Question 1 : Transports
 - Question 2 : Bilan de l'activité de l'accueil estival
 - Question 3 : La vie dans les quartiers
 - Question 4 : Aider contre la vie chère
 - Groupe : « Ensemble, réinventons Draveil »
 - Question 1 : Rénovation du pont de Juvisy-Draveil
 - Question 2 : Les commerces de la ZAC centre-ville
 - Klerwi Landrau : conseillère municipale
 - Question 1 : La sécurité
 - Question 2 : L'entretien des espaces publics

Puis, il procède à l'ordre du jour.

Règlement local de publicité : Débat sur les orientations

Mme DONCARLI rappelle la compétence de la commune en matière d'élaboration d'une réglementation locale de publicité qui a prescrit son élaboration, fixé les objectifs poursuivis et défini les modalités de concertation par délibération n°22 12 129 du Conseil municipal le 13 décembre 2022. Elle dit qu'un

diagnostic a été réalisé avec l'assistance d'un bureau d'études et donne la parole à son représentant qui présente un Powerpoint. Le document reprend :

- Un rappel des caractéristiques du territoire (la morphologie urbaine, le réseau routier, les activités économiques, les différentes protections patrimoniales),
- La définition des secteurs du territoire présentant des enjeux particuliers,
- Les principaux éléments du diagnostic pour la publicité, les enseignes et pré-enseignes,
- Un rappel des objectifs définis dans la délibération prescrivant l'élaboration du présent règlement local de publicité,
- Une présentation des 5 orientations générales qui découlent du diagnostic, des enjeux et des objectifs, à savoir :

Il est ensuite proposé aux élus de débattre des propositions d'orientations.

M. DAMERVAL : « Nous en sommes donc mes chers collègues au milieu de cette phase sur le Règlement Local de Publicité. Sachant que ce règlement Local de Publicité aujourd'hui vous nous en présentez un contour mais nous en attendons les détails car on sait bien avec vous que ce que l'homme fait, l'homme peut le défaire ou le contourner.

Quand on a une législation qui interdit de terrasser à moins de 3 mètres d'un arbre d'alignement, la ville outrepassa la réglementation pour un parking inutile. Qui nous dit que demain, il n'y aura pas de reversement de PRIN sur la SPR et qui nous dit que demain nous n'abattons pas des arbres pour mettre de la publicité en 4 par 3. Vous en êtes capable, vous le prouvez assez régulièrement, vous nous le prouvez même tous les jours malheureusement.

Le Règlement Local de Publicité arrive trop tôt ou peut-être trop tard. Pourquoi ? Parce que la notion d'équilibre économique n'a pas été débattu depuis 3 ans que nous sommes ici. Ainsi, cette question d'équilibre entre la France moche et les obligations environnementales à venir est totalement absente de ce règlement. Je pense notamment à Mainville, à Intermarché ou à Aldi. Que vont devenir ces emplacements, ces ZAC pour Mainville ? Que vont devenir le parking d'Intermarché ou d'Aldi en matière de publicité, en matière de France moche, en matière d'intégration paysagère ? Cela forcément s'appréhende dans un cadre d'intégration économique et d'intégration paysagère. Nous ne voulons pas non plus que ce Règlement Local de Publicité soit un moyen de lutte contre certaines enseignes. Ainsi en 3 ans, nous n'avons toujours pas débattu réellement de l'aménagement économique.

La faiblesse de la demande dans la ZAC Saint Rémy devrait nous alerter sur la situation économique de la ville. Le marasme du boulevard du Général de Gaulle avec des locaux commerciaux désespérément vides aurait dû être posé avant cette révision du Règlement Local de Publicité. Nous sommes favorables aux dispositifs de communications municipaux.

Nous sommes favorables à des campagnes en faveur de l'intérêt général notamment sur les questions de santé, sur les questions de lutte contre les violences faites aux femmes ou la lutte contre les violences faites aux enfants ou pour une sensibilisation environnementale ou de promotion sur les mobilités douces.

Nous souhaitons une réduction massive des enseignes lumineuses.

Nous soutiendrons un accompagnement des entreprises, qui mèneraient des travaux d'isolation, qui conduirait à une meilleure intégration paysagère.

Nous soutiendrons la libération des trottoirs pour permettre la circulation des personnes à mobilité réduite parce que n'oublions pas, à chaque fois qu'il y a aujourd'hui des emplacements pour la publicité. C'est aussi un fauteuil roulant qui de temps en temps ne peut pas passer et ça c'est extrêmement problématique. C'est aussi une mère de famille avec une poussette.

Et enfin nous soutiendrons la lutte contre toutes les pollutions lumineuses. N'oublions pas que la période de nuisance des moustiques est augmentée par cette pollution lumineuse notamment liée à la chaleur produite par la pollution lumineuse et qu'en plus ces pollutions lumineuses ont le malheur de gêner les chauves-souris. Mais c'est vrai des chauves-souris, il n'y en a plus puisque vous avez abattu les arbres qui leur servaient à la nidification.

La boucle est bouclée, bienvenu à Draveil. »

M. CHARDONNET dit prendre acte des objectifs et orientations qu'il considère trop génériques et pouvant s'appliquer à n'importe quelle commune. Il demande à connaître les modalités de la consultation prévue. Il souhaite savoir comment elle sera organisée, quels seront les publics cibles, selon quel calendrier et quelles sont les spécificités draveilloises ?

Mme DONCARLI juge l'intervention de M DAMERVAL peu constructive et regrette que son groupe politique adopte une attitude d'opposition systématique alors que ce dossier pourrait faire l'objet d'un travail commun.

A propos des modalités de concertation qui seront mises en place, il est répondu que les modalités retenues feront l'objet de communication sur l'ensemble des supports d'information dont dispose la commune, que des réunions publiques seront organisées, qu'un registre sera mis à la disposition du

public, que seront associés à la concertation : les habitants, les commerçants, les associations environnementales et les associations professionnelles, les entreprises de publicité ainsi que les personnes publiques concernées....

M. BATTESTI regrette la polémique engagée alors qu'un travail de fond est proposé. Il a la certitude qu'un consensus pourrait être facilement dégagé autour de la lutte contre la pollution visuelle générée par ces publicités.

M. CHARDONNET estime ne pas avoir eu les précisions demandées et M DAMERVAL dit que son groupe ne donnera pas acte faute de débat.

M. le Maire remercie Mme DONCARLI et M. GUIN pour le travail engagé et invite les membres du Conseil municipal à prendre acte de la tenue d'un débat en séance sur les orientations générales du projet de Règlement Local de Publicité.

Délibération DCM 23 10 090

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés : M. PRIVAT, M. ROUSSET, Mme JOURDANNEAU-FORT, M. BATTESTI, Mme DONCARLI, M. PHILIPPE, Mme BOUBY, M. GUIN, M. BARRANCO, Mme ARNAUD, M. DAFI, Mme ZOURHDI, Mme HIDRI, Mme TZAREWSKY, M. MABROUK, M. RAGUENES, M. GIOVANNACCI, Mme PAYEUR, Mme BREDIN, Mme BAUCE, M. PAQUET, Mme ALBORGHETTI, Mme CHANARD, M. CHARDEY, Mme LANDRAU, M. CHARDONNET, M. BOUILLET représenté par M. CHARDONNET, Mme CHEVEREAU représentée par Mme JOURDANNEAU-FORT, Mme MATSA représentée par M. DAFI, M. SAINT-JULIEN représenté par M. PAQUET, prend acte de la tenue d'un débat en séance sur les orientations générales du projet de Règlement Local de Publicité,.

Avenant n°1 à la convention de transfert de gestion d'une emprise de terrain appartenant à l'AP-HP (parcelles AY 7, AY 8 et AY 23)

Mme DONCARLI rappelle les délibérations du 13 décembre 2022 et du 16 mars 2023, qui ont approuvé le transfert de gestion des parcelles cadastrées AY 7 et AY 8 rue du Port aux Malades appartenant à l'AP-HP afin d'y accueillir des activités associatives de loisirs. Elle ajoute qu'il est proposé au Conseil municipal la signature d'un avenant permettant d'inclure dans ce transfert de gestion, la parcelle cadastrée AY 23, absente au projet initial, d'une superficie de 1 525 m² environ, portant ainsi la surface totale à 14 439 m² environ. Elle dit aussi que la parcelle AY 23 comporte une surface recouverte d'un enrobé pouvant être affectée à un parking destiné aux activités de loisirs prévues par la convention initiale.

Délibération DCM 23 10 091 approuvée à l'unanimité,

Pour : 34

Abstention : 0

Contre : 0

Convention tripartite de mise à disposition de terrain et de modules préfabriqués pour l'installation de l'Ecole Municipale d'Arts Plastiques

M. le Maire rappelle le contexte des émeutes urbaines de fin juin qui ont mis le site et l'intégralité des bâtiments de l'Ecole Municipale d'Arts Plastiques hors d'usage. Il annonce que grâce à la proposition du Département de prêt de modules préfabriqués, la Commune dispose aujourd'hui de 20 modules préfabriqués qui ont été installés sur un terrain appartenant à la CAVYVS, situé au 6bis Bd Henri Barbusse (parcelle AV467), qu'ils ont été raccordés aux réseaux existants pour l'eau et l'électricité, l'évacuation des eaux pluviales et eaux usées. Il est proposé au conseil municipal d'approuver la signature d'une convention, pour une période de 2 ans, entre la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, le Département de l'Essonne et la commune de Draveil précisant les conditions de mise à disposition de terrain, d'installation et de désinstallation des modules préfabriqués destinés à l'Ecole Municipale d'Arts Plastiques.

Délibération DCM 23 10 092 approuvée à l'unanimité,

Pour : 34

Abstention : 0

Contre : 0

Dépôt d'autorisation d'urbanisme pour les bâtiments modulaires de l'Ecole Municipale d'Arts Plastiques

En lien avec la délibération précédente, Mme DONCARLI dit qu'il convient d'autoriser le dépôt et la signature des autorisations nécessaires à l'installation des bâtiments modulaires accueillant l'Ecole Municipale d'Arts Plastiques sur le site du 6 bis boulevard Henri Barbusse.

M. le Maire précise les conditions de réouverture de l'école sur deux sites.

Délibération DCM 23 10 093 approuvée à l'unanimité,

Pour : 34

Abstention : 0

Contre : 0

Rapport annuel d'activités du Syndicat Mixte d'Etude d'Aménagement et de Gestion de la base régionale de plein air et de loisirs « le Port aux Cerises »

M. GUIGNARD souligne l'importance de la remise en fonctionnement de la piscine à vague et de l'espace restauration qu'il qualifie d'indispensable pour le territoire.

M. BATTESTI rappelle que l'équipement a été intentionnellement incendié la veille de sa réouverture après des travaux de réhabilitation, largement financés par la Région, qui ont coûté 560 K€HT. Il dit que l'argent du contribuable ne peut pas continuer à être engagé à fonds perdus et qu'une réflexion est actuellement menée pour reconsidérer l'avenir de l'équipement.

Délibération DCM 23 10 094

Mme HIDRI et M. DAMERVAL se retirent.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport annuel d'activités du Syndicat Mixte d'Etude d'Aménagement et de Gestion de la base régionale de plein air et de loisirs « le Port aux Cerises »

Exonération des droits de voirie pour les travaux d'assainissement de la rue de Mainville à Draveil

M. le Maire dit que le SyAGE a réalisé cet été, dans le cadre de l'exercice de sa compétence assainissement, la réfection du collecteur d'assainissement de la rue de Mainville entre la rue du Repos et l'avenue Paul Lafargue et qu'à la suite, la Ville de Draveil a réalisé la réfection de la rue de Mainville entre la rue du Docteur Desbordes et la rue Pierre Brossolette. Il précise que dans le cadre de la coordination des travaux de voirie et d'assainissement, le SyAGE participe à hauteur de 56 760 € TTC et propose au vu de l'intérêt public et de la participation du SyAGE aux travaux de voirie, l'exonération des droits de voirie pour les travaux d'assainissement sur la rue de Mainville qui sont estimés à 6 120 € TTC.

Délibération DCM 23 10 095 approuvée à l'unanimité,

Pour : 34

Abstention : 0

Contre : 0

Remboursements de deux sinistres : rue Alphonse Daudet et avenue Payen

Après exposé des faits, le Conseil municipal accepte la proposition d'indemnisation du sinistre rue Alphonse Daudet du 14 décembre 2022 par AXA France IARD pour un montant de 6 014,76 € TTC, et la proposition d'indemnisation du sinistre avenue Payen du 24 mai 2023 par DIF Assurances pour un montant de 7 956,00 € TTC.

Mme Bellay dit regretter ne pas avoir été conviée lors du choix des exposants malgré l'accord pris en Conseil municipal précédemment.

Délibération DCM 23 10 096 approuvée à l'unanimité,

Pour : 34

Abstention : 0

Contre : 0

Marché de Noël : Approbation du nouveau règlement intérieur, modification des horaires et du tarif de la redevance d'occupation du domaine public

Après présentation du dossier par Mme JOURDANNEAU FORT, le Conseil municipal approuve la modification des horaires, du règlement intérieur du marché de Noël et fixe la redevance d'occupation du domaine public pour cette manifestation à 75 € (tarif forfaitaire pour les deux jours).

Délibération DCM 23 10 097 approuvée à l'unanimité,

Pour : 34

Abstention : 0

Contre : 0

Prêt de salles communales aux associations à titre gracieux

Le Conseil municipal ayant approuvé le prêt de salles à titre gratuit aux associations ayant fait la demande auprès du service Culturel/Associatif, il autorise la signature des conventions afférentes pour :

- PHOTO CLUB DE DRAVEIL
- L'ATELIER DES MAINS D'ARGENT

- SOCIETE D'ART DE CORBEIL
- TRANS'AIDE DRAVEIL-SANDARE
- FOU FIL

Délibération DCM 23 10 098 approuvée à l'unanimité,

Pour : 34

Abstention : 0

Contre : 0

Prêt de salles communales aux artistes indépendants à titre gracieux

Le Conseil municipal ayant approuvé le prêt de salles à titre gratuit aux artistes libres pour l'organisation des Showrooms à la Maison du Patrimoine et de la Culture, il autorise la signature de la convention afférente pour Mme Isabelle ABRAHAM-DESANGE.

Délibération DCM 23 10 099 approuvée à l'unanimité,

Pour : 34

Abstention : 0

Contre : 0

Réduction exceptionnelle de la tarification des cours de l'Ecole Municipale d'Arts Plastiques / année scolaire 2023/2024

Mme JOURDANNEAU FORT dit que la majorité propose la mise en place d'une réduction de la tarification des cours de l'école d'art plastiques, pour l'année scolaire 2023/2024, en raison du report de la reprise de certains cours suite à l'incendie de l'équipement existant lors des émeutes urbaines de juillet 2023.

Elle précise que cette réduction s'appliquera, pour l'année scolaire 2023/2024, sur la tarification des cours adultes, des cours sculpture et céramique pour le jeune public et pour la première session modèle vivant qui ne comprendra que 3 ateliers au lieu de 5.

Elle ajoute que le calendrier des cours de peinture pour les – de 18 ans étant maintenu, la tarification est inchangée.

Délibération DCM 23 10 100 approuvée à l'unanimité,

Pour : 34

Abstention : 0

Contre : 0

Convention fixant les conditions de mise à disposition d'équipements sportifs et de personnel de la piscine Caneton pour l'année scolaire 2023-2024

Mme BOUBY dit que cette délibération a pour objet d'approuver les termes d'une convention fixant les conditions de mise à disposition d'équipements sportifs et de personnel de la piscine Caneton par la CAVYVS dans le cadre de l'activité aquagym destinée aux seniors draveillois retraités organisée par le service des sports et de la jeunesse et autoriser sa signature.

Délibération DCM 23 10 101 approuvée à l'unanimité,

Pour : 34

Abstention : 0

Contre : 0

Prêt de salles communales aux associations à titre gracieux (service des sports)

Le Conseil municipal ayant approuvé le prêt de salles à titre gratuit aux associations suivantes ayant fait la demande auprès du service des sports, il autorise la signature de la convention afférente pour :

- AMICALE SPORTIVE DES BERGERIES
- ASSOCIATION SPORT ET LOISIRS DE DANTON
- FREEDANCE
- ASSOCIATION VIVRE ET DEVENIR VILLEPINTE - SAINT-MICHEL (IMP)
- JRSF 91
- JRSF KIDS 91
- KIM HO BA
- ASSOCIATION SPORTIVE NOTRE DAME
- PECHE MOUCHE 91

Délibération DCM 23 10 102 approuvée à l'unanimité,

Pour : 34

Abstention : 0

Contre : 0

Tarifs pour la réédition du disque de stationnement avec encart publicitaire au dos du disque

M.ROUSSET explique que pour répondre à la demande de nombreux draveillois et à la suite de la création de nouvelles zones bleues, il est nécessaire que la Ville propose à ses administrés des disques de stationnement. Il précise que, jusqu'ici, la Ville proposait la réédition de ces disques avec un financement assuré, dans son intégralité, grâce à une insertion publicitaire au dos dont le tarif était fixé sur le coût de l'impression. Mais considérant la hausse significative de + 50% des devis d'impression et la perte du soutien financier de certains annonceurs, il est proposé de fixer une nouvelle tarification de l'encart publicitaire pour 2 500 exemplaires seulement.

M DAMERVAL donne une explication de vote pour son groupe qui regrette l'absence de communication avant l'installation d'une zone bleue et n'est pas favorable à la publicité.

Délibération DCM 23 10 103 approuvée à l'unanimité,

Pour : 30

Abstention : 4 M. GUIGNARD (pouvoir de Mme BOERI-CHARLES), Mme BELLAY, M. DAMERVAL,

Contre : 0

Rapport d'activité de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine – 2022

Intervention de M GUIGNARD : « Ce rapport d'activité annuel est l'occasion de mettre en avant les décisions prises par notre Communauté d'agglomération depuis janvier 2022.

- Validation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine et son programme d'actions pour lequel nous devons suivre avec vigilance son application.
- Adoption du schéma communautaire des liaisons douces, il faut maintenant passer aux réalisations concrètes.
- Création du Syndicat mixte fermé Eau du Sud Francilien qui à terme produira et transportera l'eau potable en remplacement de la multinationale SUEZ.
- Reprise en régie du cinéma le Paradiso après la faillite de l'exploitant, ce sera donc le deuxième cinéma en gestion directe avec le Cyrano de Montgeron. Cela donne à réfléchir sur le choix fait par la majorité pour le cinéma de Draveil.

La nouvelle charte forestière de Sénart 2022-2031 a été signée avec l'ONF. Il faudra faire connaître aux citoyens le contenu de cette charte et suivre avec attention la réalisation du programme d'action.

Le marché public de la distribution de l'eau pour la totalité des communes de l'agglomération a été attribué à la SAUR. L'extension du télé-relevé sera généralisée. Rapidement les tarifs et la qualité de service seront harmonisés sur le territoire.

Marché public pour l'exploitation et l'animation des centres aquatiques de l'agglomération (Aqua Sénart, Pierre de Coubertin (Yerres) et Piscine des Sénarts (Boussy-Saint-Antoine)) attribué à RECREA. La baisse du tarif réduit, et la suppression de la gratuité pour les + 65 ans est actée avec le nouveau concessionnaire.

Je finirais par dire aux Draveillois que je suis disponible pour échanger sur les dossiers concernant les compétences de l'agglomération Val d'Yerres Val de Seine. »

Mme HIDRI remercie M. GUIGNARD d'avoir fait une présentation du rapport qui valorise les actions de la communauté d'agglomération. Elle ajoute que dans ce rapport figure aussi la réhabilitation du conservatoire de Draveil dont les travaux sont en cours, la réussite du salon de l'emploi qui s'est tenu à Draveil. Elle dit que Draveil peut être fière d'être suffisamment attirante pour qu'un opérateur veuille s'installer sur la commune ce qui n'a pas pu être fait sur ailleurs. Elle assure également que la Ville se teindra aux côtés de la CAVYVS sur le dossier des liaisons douces.

M BATESTI dit que les nouveaux tarifs des centres aquatiques ont été validés par l'ensemble des membres présents en commission et qu'ils sont nécessaires à l'équilibre financier d'un tel équipement.

Délibération DCM 23 10 104

Le Conseil municipal, à l'unanimité, prend acte du rapport d'activité de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine – 2022

Conventions relative aux conditions d'hébergement, d'entretien, de soins, de nourriture et d'assurance de deux chiens de patrouille affectés au service de la Police Municipale

M. le Maire rappelle qu'en 2017, la ville de Draveil s'est dotée d'un service public de police municipale composé d'un maître-chien qui depuis a quitté la commune par voie de mutation. Il dit qu'un nouveau maître-chien a été recruté détenteurs de deux chiennes de types malinois composant l'équipe cynophile de la police municipale et qu'il convient de prendre en charge les frais inhérents à l'utilisation de ces malinois.

Pour cela, deux conventions sont proposées afin que leur mode d'utilisation et les frais engagés par leur maître lui soient remboursés.

M DAMERVAL dit que son groupe approuve ces recrutements et rappelle son soutien à la police municipale

Délibération DCM 23 10 105 approuvée à l'unanimité,

Pour : 34

Abstention : 0

Contre : 0

Nouvelle tarification des participations familiales pour les usagers de la Maison de quartier des Mazieres

M. le Maire propose au Conseil municipal de fixer de nouveaux tarifs qui prendront effet à compter du lundi 09 octobre 2023 pour la participation des usagers de la Maison de quartier des Mazières.

Délibération DCM 23 10 106 approuvée à l'unanimité,

Pour : 30

Abstention : 4 M. GUIGNARD (pouvoir de Mme BOERI-CHARLES), Mme BELLAY, M. DAMERVAL,

Contre : 0

Demande de financement auprès de la CAF pour l'ouverture d'un ALSH ado au sein de la maison de quartier des Mazières

M. le Maire dit qu'un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) pour les jeunes de 13 à 17 ans fonctionnant les mercredis et pendant vacances scolaires a été créé au sein de la Maison de quartier des Mazières. Il ajoute que cette ouverture permet de prétendre à une prestation de service financée par la CAF et que pour prétendre à ce financement une convention définissant et encadrant les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service de la CAF pour un ALSH ado doit être signée.

Délibération DCM 23 10 107 approuvée à l'unanimité,

Pour : 34

Abstention : 0

Contre : 0

Subvention exceptionnelle 2023 pour l'association GYM TENDANCE GYM VOLONTAIRE

Mme BOUBY présente la demande de subvention exceptionnelle d'un montant de 2000 € par l'association GYM TENDANCE GYM VOLONTAIRE visant à financer une partie des frais inhérent à la mise en place de sport santé et une formation APA (activité physique adaptée) pour une animatrice afin de lui permettre d'encadrer des activités pour des personnes atteintes d'affections de longue durée.

DCM 23 10 108 approuvée à l'unanimité,

Pour : 34

Abstention : 0

Contre : 0

M. le Maire invite les élus à poser leurs questions orales et Mme JOURDANNEAU FORT propose d'apporter une réponse commune aux questions « transports » et « Rénovation du pont de Juvisy-Draveil »

Question orale n°1 du groupe Transition Démocratique, Ecologique et Sociale posée par M DAMERVAL : sur les transports :

« La rentrée est arrivée et les bouchons ont fait leur retour sur la RD 931 et sur le pont de la Première Armée pourtant le franchissement par Villeneuve-Saint-Georges est revenu à la normale. Cette majorité a fait le choix de soutenir un encorbellement superfétatoire et anachronique au regard des enjeux carbone rallongeant les délais d'exécution des travaux. Le département a suivi et annonce plus de 2 ans de travaux à partir du dernier trimestre 2024. Un risque de décalage existe à 2025. Le bloc communal aurait choisi d'effectuer les travaux sur le boulevard du Général de Gaulle à partir de 2026 (peut-être après les municipales ?). Les grands bassins d'emplois des draveilloises et des draveillois et plus largement du Val de Seine se situent sur l'autre rive de la Seine que ce soit à Orly-Rungis, Massy, sur le plateau de Saclay, Evry ou la gare de Juvisy pour rejoindre Paris, ce qui conduira de facto à avoir une saturation encore plus grande qu'aujourd'hui pendant l'heure de pointe matinale et plus largement. Il faut ajouter que les travaux du prolongement du T7 vont commencer avec 7 ans de retard et seront concomitant aux travaux du pont de Juvisy. Notre groupe souhaite interroger Monsieur le Maire sur :

- Le calendrier des travaux du boulevard du Général de Gaulle qui vont être entrepris par le bloc local et la nature de ces travaux favorisant la sécurité sur l'ensemble du boulevard mais plus particulièrement devant l'école primaire Jules Ferry et l'île de loisirs du Port aux Cerises

- Les échanges avec le département, la CAVYVS, la mairie de Juvisy et GOSB pour favoriser des mesures d'accompagnement ; - Les mesures d'accompagnement pour permettre l'intermodalité pendant la

période des travaux et notamment la stratégie des transports en commun pour rallier le grand pôle intermodal de Juvisy et le T12 dont l'inauguration est prévue le 9 décembre prochain (après 3 années de retard) ;

- Les mesures visant à réduire l'autosolisme comme la relance des PDIE, le soutien au covoiturage ou le transfert vers le vélo ;
- Les mesures visant à interdire le transit automobile par le quartier de la villa. »

Question orale n°1 du groupe « Ensemble, réinventons Draveil » : Rénovation du pont de Juvisy-Draveil

« Il y a près d'un an, en amont d'une concertation organisée par le Conseil départemental, Monsieur le Maire, vous aviez présenté une motion en faveur de l'encorbellement du pont de la première grande armée, cette option étant l'un des deux choix proposés par cette « concertation ». Rappelons qu'il s'agirait d'une opération largement au-delà des 10M €, l'encorbellement doublerait ainsi le coût de la rénovation par ailleurs indispensable. Rappelons également que cet encorbellement permettrait de mettre en place des circulations douces dans les deux sens de circulation sans toucher à celle des voitures.

1°/ Un an après la fin de cette concertation, pouvez-vous nous donner des nouvelles du calendrier des travaux de rénovation du pont ?

2°/ Outre le coût exorbitant, l'autre critique que l'on peut faire à ce choix est le délai important de mise en œuvre. Monsieur le Maire, vous aviez souligné pourtant que votre priorité était la sécurité de usagers. Or, celle-ci est loin d'être assurée pour les cyclistes aujourd'hui. Nous avons proposé que, provisoirement, un aménagement en ne conservant qu'une voie de circulation dans le sens Juvisy-Draveil pour les voitures permettrait de mettre en place des pistes cyclables sans générer de bouchons supplémentaires, comme l'avaient d'ailleurs montré les essais et tests pratiqués l'année dernière. Madame Jourdanneau-Fort, intéressée par la proposition, devait transmettre l'idée au Conseil départemental. Avez-vous un retour de cette proposition qui permettrait d'améliorer grandement et immédiatement pour un coût dérisoire la sécurité de tous les usagers ? »

Mme JOURDANNEAU-FORT s'insurge contre le manque de constructivité de l'intervention de M. DAMERVAL et lui reproche de ne pas être en phase avec la réalité. A cet effet, elle rappelle la concertation citoyenne mise en place et l'option de l'encorbellement largement plébiscitée par la population qui emprunte régulièrement cet axe. Ce choix est pour elle l'expression de la démocratie.

Puis elle fait un point sur l'opération : « L'opération est actuellement au stade des études PRO et de rédaction des marchés de travaux. Une instruction au titre de la loi sur l'Eau doit également être réalisée par le Département avant la finalisation du marché de travaux qui pourraient commencer dès le quatrième trimestre 2024 pour une durée d'un peu plus de deux ans. Compte tenu de l'enchaînement des tâches techniques notre volonté est de maintenir au moins une voie de circulation, par sens, pendant toute la durée de l'opération. Les six premiers mois du chantier seront consacrés aux travaux de renforcement de la structure du pont, sans impact sur le nombre de voies de circulation sur le pont ce qui permettra de limiter la gêne des usagers. Le renforcement du pont doit impérativement être réalisé avant les travaux d'élargissement car ceux-ci auront pour effet d'alourdir la structure. Tout est mis en œuvre pour optimiser le calendrier d'exécution du chantier, nous travaillons étroitement avec les services du Département, en ce sens. Une grande partie des travaux devrait être terminée en 2026, dont une partie de l'encorbellement ce qui permettra aux usagers de se rendre compte des aménagements d'ensemble. Les travaux et la finalisation du projet n'est pas établie en fonction des élections mais en fonction de ce que l'on peut faire pour les citoyens en respectant les normes et la réglementation en vigueur. La corrélation ou non avec les élections n'est pas un enjeu pour nous puisque nous sommes en accord avec le choix de la population.

Concernant le coût de l'opération, le projet de l'encorbellement est certes plus coûteux que celui de l'alternat dynamique 12,7M€ contre 10,8M€ mais ne double en aucun cas le coût global du projet qui devait nécessairement intégrer l'amélioration des liaisons cyclables. La moitié des dépenses concerne le renforcement de la structure du pont devenu indispensable compte tenu de la fragilisation des piliers. Sans le projet d'encorbellement, les travaux de renforcement étaient de toute façon nécessaires. Tout à l'heure vous évoquiez la difficulté pour les personnes à mobilité réduite à se déplacer : alors où faisiez-vous passer les fauteuils roulants dans le projet de l'alternat dynamique ? La majorité fait de la politique en tenant compte de la population dans son ensemble à savoir ceux qui se déplacent pour aller travailler mais aussi ceux qui empruntent le pont pour leurs loisirs, ceux qui ont des problèmes de mobilité mais aussi les familles, les enfants, les vélos : pourquoi toujours opposer les vélos aux voitures et faire de l'écologie punitive ? Et c'est parce que nous avons porté un projet qui pouvait convenir à tous que le projet a été retenu.

M.CHARDONNET : la proposition d'un aménagement provisoire a été écartée car elle présentait des problèmes de sécurité.

Enfin, concernant l'incidence des différents travaux annoncés sur Villeneuve Saint Georges, sur la RN7 ou pour l'arrivée du T7 sur Juvisy qui présente un véritable risque d'asphyxie de la rue Montessuy qui devra supporter une forte densification de la circulation ; le Département travaille en étroite collaboration avec les

communes de Draveil et Juvisy sur les modalités d'exécution du chantier afin de minimiser la gêne aux usagers.

Question orale n°2 du groupe « Transition Démocratique, Ecologique et Sociale » posée par Mme BOERI-CHARLES, lue par M. DAMERVAL : Bilan de l'activité de l'accueil estival :

« Notre groupe souhaite interroger Monsieur le Maire sur le bilan de l'accueil estival 2023. Nous souhaitons connaître :

- Le nombre de demandes ;
- Le nombre d'enfants accueillis par centre d'accueil ;
- le taux d'occupation des structures - le taux d'encadrement par centre et le type de contrat pour chacun des centres ;
- le nombre d'activités par centre ;
- le budget de chacun des centres ;
- la participation financière des familles ;
- le bilan que tire la majorité ;
- les perspectives pour 2024 qui sera une année spéciale avec les JO 2024 et les JOP. »

M. le Maire donne la parole à M. PHILIPPE : « L'accueil estival a été un succès avec 3 centres ouverts en juillet et 2 en août :

- L'accueil de tous les enfants inscrits ;
- Le traitement de tous les mails (+de 400)
- Aucune liste d'attente
- Des programmes riches en sorties sportives et culturelles. Dans chaque centre, les activités ont été diversifiées pour offrir une expérience enrichissante aux enfants.
- Des activités clairement communiquées aux parents. Les programmes affichés dans chaque centre détaillant les activités, offrant aux parents une vision claire des journées que leurs enfants vivaient pendant l'accueil de cet été.

Les tarifs appliqués pour l'accueil des enfants sont calculés en fonction des quotients familiaux.

Le taux d'encadrement a été rigoureusement respecté tout au long de l'accueil estival, assurant ainsi la sécurité et le bien-être de chaque enfant participant aux activités.

En vue des JO 2024, les services de la collectivité (périscolaire, scolaire, sportif...) et l'Education Nationale collaborent étroitement pour développer des projets communs, offrant ainsi aux enfants des moments mémorables et enrichissants. »

Question orale n°3 du groupe « Transition Démocratique, Ecologique et Sociale ». La vie dans les quartiers »

Question posée par M. GUIGNARD : « Le quartier des Mazières a été le théâtre de la révolte urbaine du début d'été. Plusieurs commerces, l'Ecole Municipale d'Art Plastique et les voiries ont été gravement détériorés. A cela s'ajoute un manque de nettoyage et d'aménagement des espaces publics. Pourtant, les habitants des quartiers sont en droit de vivre dans un environnement agréable et correctement équipé en commerce et en services publics. Si l'EMAP est en train d'être déménagé dans d'autres locaux, qu'en est t'il des commerces de proximités et en particulier de la pharmacie des Mazières. Si votre soutien aux commerces du centre-ville semble être votre préoccupation, ceux des quartiers sont trop souvent oubliés.

Quelle sera votre action pour restaurer la pharmacie des Mazières et plus généralement les commerces manquants dans les quartiers ?

Quelle sera votre action pour aménager le quartier des Mazières à l'image des quartiers plus centraux de notre ville ? »

M. le Maire répond qu'il est peu probable de trouver un repreneur voir même un autre commerçant souhaitant s'installer sur le quartier au vu de la violence lors des derniers événements mais aussi des incivilités quotidiennes commises par les habitants eux-mêmes.

M. BARRANCO invite M GUIGNARD à être présent physiquement aux côtés des élus pour manifester son soutien.

Question orale n°4 du groupe « Transition Démocratique, Ecologique et Sociale » posée par Mme Bellay : Aider contre la vie chère.

« Les prix flambent et la situation devient insupportable pour les français-es qui se voient contraint-es de déboursier des sommes de plus en plus exorbitantes pour subvenir à leurs besoins vitaux tels que le logement, l'énergie, les carburants et surtout la nourriture.

Avec ces augmentations galopantes, 18 % des ménages vivent continuellement à découvert et 31 % des françaises et des français sautent des repas parce qu'ils n'ont pas les moyens. Cette situation est inacceptable ! La politique du Président de la République et du gouvernement poursuit son offensive avec la complicité des forces de droite et d'extrême droite. L'heure est à mettre en échec le plan d'austérité de 15 milliards d'euros annoncé. A notre niveau local, la hausse de la taxe foncière (délibérément omise dans le Vivre À Draveil spécial Budget), des tarifs de tous les services publics locaux (sport, culture, garderie...), la mise en place de zone bleue quasi générale dans toute la commune, rackettant les draveillois.es pour un simple oubli du disque de stationnement participent à ce climat inflationniste et délétère pour notre commune.

Que comptez-vous mettre en place pour aider les draveillois qui sont de plus en plus nombreux à être en difficulté ? »

M. ROUSSET regrette qu'une fois de plus le ton est à la polémique et dit laisser M. CHARDONNET apprécier la partie réservée au niveau national. Puis, il invite les élus de l'opposition à consulter le « Vivre à Draveil » sur lequel figure un dossier fiscalité avec l'augmentation de la fiscalité qu'il évoque comme un choix délibéré et contraint après 11 années sans augmentation et la volonté de maintenir la qualité du service public proposé ainsi que page 15 l'ensemble des actions mises en place par le CCAS en direction de tous les habitants. Il rappelle l'augmentation substantielle du budget du CCAS et met en exergue le travail fourni par l'élue et le service social.

Question orale n°2 du groupe « Ensemble, réinventons Draveil » : Les commerces de la ZAC centre-ville « M. le Maire, nous aimerions revenir sur l'implantation des commerces du Carré Saint-Rémy.

Une des richesses de Draveil est son centre-ville qui offre une variété de commerces de qualité. Ils font la force et l'attractivité de notre ville. C'est un bien commun qu'il faut préserver.

En premier lieu nous saluons l'ouverture durant l'été de la librairie « la maison des feuilles ». Celle-ci était attendue de longue date par les draveillois. Nous saluons également l'ouverture prochaine du cinéma l'Orangerie.

Cependant, les travaux de la ZAC étant maintenant achevés depuis le mois de mai, nous nous étonnons qu'autant d'emplacements commerciaux restent vides. On nous avait annoncé des surprises, pour l'instant, c'est plutôt la déception.

Dans les derniers numéros du Vivre à Draveil, il était annoncé l'ouverture de trois enseignes de restauration : Pokenio, Pizza time et Pepper Grill. Un magasin de jouet avait également été mentionné. Ces arrivées sont-elles toujours à l'ordre du jour ?

Si oui, nous nous interrogeons sur la pertinence d'implanter une nouvelle pizzeria et un nouveau restaurant de viande alors que ce type de commerce existe déjà à Draveil.

Par ailleurs, il nous a été rapporté que des commerçants implantés de longue date à Draveil, vous ont contacté afin de pouvoir disposer de nouveaux locaux et se rapprocher ainsi du cœur économique de la ville. Vos équipes auraient refusé leurs demandes sans plus d'explications. Rappelons également votre refus opposé à l'installation d'un magasin de vente et réparation de cycles, absent sur la ville alors qu'il en existait deux dans le passé.

Pouvez-vous nous faire un point de situation le plus explicite possible de l'arrivée des commerces dans la ZAC du centre-ville ? Ne serait-il pas le moment de reconsidérer les refus qui semblent avoir été prononcés à certains candidats ? »

Réponse apportée par M. GUIN qui dit que l'installation de commerçants dans la ZAC centre-ville suit son cours. Il annonce l'ouverture prochaine de PIZZA TIME et PEPPER GRILL en face du cinéma, il ne se passe pas rien derrière les palissades, des travaux sont en cours. Un salon de thé "CORNER COFFEE SHOP" ouvrira ses portes très prochainement, pour laquelle une demande d'installation d'une terrasse vient d'être autorisée.

M. GUIN affirme qu'aucune demande de commerçants draveillois n'a été refusé. Au contraire, ils ont été les premiers à être consultés pour envisager une installation sur le carré Saint Rémy.

Concernant l'installation d'un magasin de vente et réparation de cycles, il redit qu'un tel commerce n'a pas sa place, il suffit de voir les dégradations laissées par les roues des vélos sur l'esplanade. Il affirme que ce sont deux 2 autres locaux plus appropriés qui ont été proposés mais le commerçant n'a pas donné suite.

Il termine en disant que malgré la conjoncture actuelle il continue à instruire ce dossier avec les services pour trouver les commerçants attendus par les draveillois.

Question orale n°1 posée par Klerwi LANDRAU, conseillère municipale : La sécurité

« Les incivilités augmentent et la Ville est maintenant sans caméra de vidéoprotection fonctionnelle faute de renouvellement de son marché d'exploitation depuis 18 mois. Les espaces publics de la ZAC sont déjà très abîmés, les feux de voitures récurrents et les délits routiers (non-respect des sens interdits, stationnement sur les voies des pompiers...) nombreux. Quel plan d'action est prévu et selon quel planning ?

L'acquisition de caméras nomades a également été annoncé il y a plusieurs mois. Sont-elles utilisées et quels résultats sont obtenus ? »

M. Le Maire : « Madame je suis surpris par la question car la précédente proposition d'achat d'un logiciel plus performant et sécurisé n'avait pas retenu votre attention »

Il annonce une procédure de renouvellement de marché en cours dont l'attribution est prévue fin novembre et annonce que le parc de caméras sera renouvelé et étendu fin 2023, début 2024. Il ajoute que, cependant, des caméras ont pu être achetées, hors marché, pour remplacer certaines caméras défectueuses.

Concernant les incivilités, il dit faire le même constat.

Question orale n°2 posée par Klerwi LANDRAU, conseillère municipale : L'entretien des espaces publics « La commune dispose de 90 km de voirie. Ces dernières semaines, il n'y avait plus que 3 agents pour réaliser l'entretien, ce qui est physiquement impossible.

Pendant 2 ans, la commune a eu recours à un prestataire pour soulager les équipes et assurer un entretien correct. Que prévoyez-vous pour remédier à la situation actuelle ? »

M. le Maire rappelle à Mme LANDRAU sa connaissance du dossier en tant qu'ancienne élue sur ce domaine et dit que malgré le travail des 23 agents, l'interdiction de produits phytosanitaires ne permet pas d'entretenir les trottoirs comme il aimerait. Il dit aussi travailler pour remédier à cette situation.

M. le Maire remercie les membres de l'assemblée et clôt la séance.

La séance du Conseil est levée à 21h41.



Mme TZAREWSKY
Secrétaire de séance

M. PRIVAT Richard
Maire de Dreveil

*Les délibérations et la liste des délibérations sont consultables en Mairie, au Secrétariat Général,
aux heures d'ouverture des bureaux*

